

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE/SERVICES D'OSTÉOPATHIE ANIMALE *EURL Imogen Barden*

Ce document a pour but de rassembler toutes les informations légales qui encadrent les relations contractuelles entre **EURL Imogen Barden** et ses Clients particuliers.

Ce document détermine les conditions applicables aux prestations **d'Ostéopathie Animale**.

Toute demande de prestation d'Ostéopathie Animale auprès de **EURL Imogen Barden** implique l'adhésion et l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions par le Client.

Les présentes Conditions Générales sont conclues entre :

Entre **EURL Imogen Barden**

Domiciliée 103 rue des Frères Blanc 84240 La Motte d'Aigues

**Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Avignon sous le numéro SIRET
95239713100014**

Enregistrée auprès de l'Ordre National des Vétérinaires sous le Numéro OA 1052

Et

Ses Clients particuliers (personnes physiques agissant à des fins privées)

EURL Imogen Barden se réserve la possibilité de modifier ses services ainsi que leurs tarifs, sans préavis et sans autre formalité que celle de modifier les présentes conditions générales applicables.

SOMMAIRE

LEXIQUE _____	3
ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION _____	4
ARTICLE 2. LA CONSULTATION D'OSTEOPATHIE ANIMALE _____	4
ARTICLE 3. COMMENT SE FORME LE CONTRAT ? _____	7
ARTICLE 4. LE PRIX _____	7
ARTICLE 5. LE PAIEMENT _____	8
ARTICLE 6. FORCE MAJEURE _____	9
ARTICLE 7. DROIT DE RETRACTATION /ANNULATION _____	9
ARTICLE 8. RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS _____	10
ARTICLE 9. RECLAMATION ET MEDIATION _____	13
ARTICLE 10. ARCHIVAGE _____	13
ARTICLE 12. PROTECTION ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES _____	14
ARTICLE 13. DROIT APPLICABLE ET INDEPENDANCE DES CLAUSES _____	14

LEXIQUE

- **Le Client particulier** : Désigne toute personne physique qui agit à des fins privées et donc qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole et qui souhaite commander une prestation de service. Le Client pourra être désigné par le terme « Client » et « Vous » dans les présentes.
- **L'Entreprise ou le Prestataire ou l'Ostéopathe** : Désigne **EURL Imogen Barden**.
- **Les parties** : Désigne conjointement **EURL Imogen Barden** et le Client particulier dans le cadre des présentes.
- **Les CGV/S** : Désigne les présentes conditions générales de vente/services, détaillées ci-dessous.
- **Le Devis** : Désigne le devis chiffré établi par **EURL Imogen Barden** décrivant le(s) Service(s) objet de la Commande.
- **La Commande** : Désigne l'acte d'achat conclu directement par le Client en vue de bénéficier des services proposés par **EURL Imogen Barden**.
- **Les Services** : Désigne les consultations d'ostéopathie animale.
- **Données Personnelles** : Désigne toutes les informations se rapportant à une personne physique directement ou indirectement identifiables ou identifiées.
- **Le Site** : Désigne le site internet accessible via l'URL ibosteo.fr
- **Ostéopathie animale** : Les manipulations ayant pour seul but de prévenir ou de traiter des troubles fonctionnels du corps de l'animal, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique, médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques. Ces manipulations sont musculosquelettiques et myofasciales, exclusivement manuelles et externes.
- **Animal** : Désigne dans le cadre des présentes, les équidés, bovins, petits ruminants, petit carnivores, nouveaux animaux de compagnies **ou tout autre animal de compagnie, de rente, ou sauvage concerné par le service.**

ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV/S visent à encadrer les conditions dans lesquelles, **EURL Imogen Barden** fournit ses services d'Ostéopathie Animale à ses Clients Particuliers.

Les CGV/S applicables sont celles en vigueur à la date de validation de la prise de rendez-vous pour les consultations d'Ostéopathie Animale.

La prise de rendez-vous ne pourra pas se faire directement sur le Site **ibosteo.fr** mais uniquement par mail ou par téléphone.

Les présentes CGV/S :

- Seront jointes sous format PDF au document contractuel confirmant le rendez-vous pour la prestation d'Ostéopathie Animale. Le Client devra cocher la case « *je reconnais avoir pris connaissance des CGV/S et déclare les accepter sans-réserves* ».
- Ne s'adressent pas aux clients professionnels.

Le Client déclare :

- Être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique pour laquelle il s'engage.
- Reconnaître qu'il a eu accès aux informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.
- Le Client reconnaît que les présentes CGV/S et toutes les informations listées à l'article L 221-5 du code de la consommation, lui ont été communiquées préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et accessible.

Sauf preuve contraire, les informations fournies par le Client et les informations enregistrées par **EURL Imogen Barden** constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

ARTICLE 2. LA CONSULTATION D'OSTEOPATHIE ANIMALE

2.1 Avant la séance

- Envoi du devis (le cas échéant) et des présentes CGV/S et fixation date du rendez-vous

Le Client est informé des indications pour lesquelles l'Ostéopathie Animale est recommandée et/ou possible :

- Trouble locomoteur
- Trouble digestif
- Trouble reproducteur
- Trouble somato-émotionnel
- Tout autre trouble pour lequel le traitement indiqué est ostéopathique

Le Client est informé des contre-indications pour lesquelles l'Ostéopathie Animale n'est pas possible :

- Fractures
- Luxations
- Traumatismes récents
- Maladies infectieuses
- Tout autre diagnostic d'exclusion, connu ou non lors de la prise de rendez-vous

Le Client est informé qu'il doit respecter certaines conditions, pour que la séance d'Ostéopathie ait lieu dans les meilleures conditions possibles pour l'Animal :

- Ne pas solliciter physiquement l'Animal avant la séance
- Pas de traitement antibiotiques ou d'anti-inflammatoires
- Ne pas avoir subi d'opération chirurgicale les jours précédents la séance
- Pas d'urgence de vaccin/vermifuge les jours avant
- Pas d'autres thérapies qui sollicitent la manipulation de l'animal (tel que le Reiki...) les jours précédents la séance

Si les conditions et indications évoquées ci-dessus ne sont pas respectées, l'Ostéopathe ne pourra pratiquer aucun acte d'ostéopathie sur l'animal.

2.2 Pendant la Séance

Le rendez-vous physique de consultation se déroule les jours et heures convenues entre les parties, à l'adresse communiquée par le Client.

- La consultation se déroule selon les étapes suivantes :
 - Un examen palpatoire global
 - Des tests de mobilité
 - Une écoute tissulaire
 - Analyse posturale & locomotrice
 - Constitution d'un chaîne lésionnelle
 - Traitement ostéopathique

- Une consultation dure en moyenne **40-70 minutes selon l'espèce et le cas**
- **Analyse des différentes informations recueillies et établissement d'un diagnostic ostéopathique.**
- **Établissement d'un traitement ostéopathique.**
- **Conseils et recommandations concernant l'après séance**
- **Un compte-rendu de visite**

Le nombre de séances dépend de l'animal et de sa situation. Il n'y a pas de nombre déterminé. **EURL Imogen Barden** établira avec vous le nombre de séances approprié.

2.3 Après la séance

La consultation d'Ostéopathie Animale peut entraîner des effets secondaires, notamment :

- **Dérèglement digestifs légers**
- **Accentuation temporaire d'une boiterie**
- **Fatigue passagère**
- **Tout changement physiologique ou comportemental s'estompant sous une semaine**

Suite à la séance, il est important que l'Animal bénéficie d'un temps de repos pour se rééquilibrer et bénéficier de tous les effets de la séance.

Il s'agit donc de limiter son activité physique et les contraintes associés (longues sorties, jeux intenses...).

Ce temps de repos est variable selon la séance d'Ostéopathie qui a eu lieu et selon l'Animal.

Un minimum de 36h **de repos est recommandé** mais peut être plus long.



Afin que la consultation se déroule dans les meilleures conditions, le Client devra prendre connaissance des obligations mentionnées à l'Article 8 - Responsabilités et Obligations.

ARTICLE 3. COMMENT SE FORME LE CONTRAT ?

3.1 Prise de contact

*Le Client a la possibilité de prendre contact directement avec **EURL Imogen Barden** selon les modalités suivantes :*

- Par mail en adressant une demande à l'adresse : contact@ibosteo.fr
- Par Téléphone en contactant directement le numéro **06 27 63 58 05**
- Via le formulaire de contact en remplissant les champs indiqués et en acceptant expressément la politique de confidentialité (case à cocher)
- Via la page Google My Business de **EURL Imogen Barden**
- Via les réseaux sociaux : Instagram, Facebook

3.2 Validation du rendez-vous

- Envoi par mail du devis et du questionnaire sur l'état de santé de l'animal au Client ;
- Seule la validation du devis par les parties vaudra conclusion d'un contrat ;
- **Le paiement se fera le jour de la consultation, sur le lieu d'exercice de la prestation.** Le Client recevra ensuite la facture correspondante.

L'Entreprise se réserve la possibilité de refuser la consultation, par exemple en cas de demande anormale ou pour tout motif légitime ou si l'état de santé de l'animal n'est pas conforme aux indications.

ARTICLE 4. LE PRIX

4.1 Tarifs en vigueur

Les prix des consultations d'Ostéopathie animale sont indiqués **en Euros toutes taxes comprises.**

Les prix sont déterminés selon [un Forfait selon l'animal](#).

Certaines prestations peuvent nécessiter [l'établissement d'un devis spécifique dont le tarif sera déterminé sur la base de forfaits pour un grand nombre d'animaux \(élevages, centre équestres ...\)](#)

Les devis établis ont une durée de validité de **15 jours**.

4.2 Modification du prix

L'Entreprise se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir **tout en garantissant l'application du prix indiqué au moment de la validation du rendez-vous**.

4.3 Frais de déplacement

Des frais de déplacement sont prévus selon le barème suivant :

[Au-delà de 30 km autour de La Motte d'Aigues, frais de déplacement de 0,40€/km seront appliqués.](#)

ARTICLE 5. LE PAIEMENT

5.1 Délais de paiement

Le paiement de la prestation d'Ostéopathie Animale devra être effectué le jour de la consultation.

5.2 Moyens de paiement

Le Client peut effectuer les règlements :

- Par chèque bancaire à l'ordre de [EURL Imogen Barden](#) ;
- Par espèces ;
- Par virement bancaire si la preuve de son émission par le Client peut être apportée immédiatement.

Constitue un paiement, non pas la simple remise d'un chèque mais l'encaissement effectif à l'échéance convenue de l'intégralité de la facture.

Seuls les chèques émis par une banque française et libellés en euros seront acceptés. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à la réception du chèque.

Le client confirme qu'il est le titulaire légal du compte bancaire à débiter, qu'il est légalement en droit d'en faire usage et s'engage à ce que le montant facturé soit provisionné sur son compte bancaire au moment du paiement de la Prestation.

Si le Client n'est pas en mesure de justifier d'un virement bancaire effectif le jour de la prestation, **EURL Imogen Barden** se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la Prestation, quelle que soit sa nature et quel que soit son niveau d'exécution. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par virement bancaire est irrévocable.

5.3 Retard de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement total ou partiel d'une Prestation exécutée, le Client devra régler à **EURL Imogen Barden** des pénalités de retard dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (le semestre de référence sera le plus récent à la date de la commande des Produits ou de la Prestation).

Les pénalités de retard seront calculées sur le montant TTC restant dû à compter de la date d'échéance de paiement sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

A ces pénalités s'ajoute une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros (*conformément aux articles L.441-6 du Code du commerce et D.441-5 du Code du commerce*).

ARTICLE 6. FORCE MAJEURE

L'exécution de la Prestation par l'Entreprise pourra être suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution selon l'article 1218 du code civil. Il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle de l'Entreprise, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation (*de sa prestation*).

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du code civil.

L'Entreprise avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

ARTICLE 7. DROIT DE RETRACTATION /ANNULATION

7.1 Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose du droit de se rétracter dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la validation du devis, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

En revanche, conformément à l'article L 221-28 du Code de la consommation, **le droit de rétractation ne pourra être exercé pendant ou après la ou les séances d'ostéopathie.**

En effet, les séances qui auront été exécutées avant la fin du délai de quatorze jours avec l'accord préalable du Client ne bénéficient pas de droit de rétractation.

Si le Client ne souhaite pas renoncer à son droit de rétractation, la date de la séance d'Ostéopathie ne sera fixée qu'à l'issue de ce délai de 14 jours.

Le droit de rétractation pourra être exercé en contactant l'Entreprise [par mail à l'adresse contact@ibosteo.fr](mailto:contact@ibosteo.fr) en utilisant si besoin le formulaire type de rétractation ci-dessous.

Le remboursement aura lieu par virement

FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

« *Nom prénom du Client*

Code postal - Ville

Destinataire : notez vos coordonnées

Par courriel à l'adresse

Madame, Monsieur,

Le ..., j'ai validé un devis pour une consultation d'Ostéopathie Animale prévue le

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus tard dans les 14 jours suivant la réception du présent courriel, la somme de ... euros que je vous ai versée lors de la validation du devis ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation (n'ajoutez pas ce paragraphe si aucun paiement n'a été effectué)

Cordialement ».

7.2 Annulation de la séance

En dehors du délai de rétraction de 14 jours, par exemple lorsqu'une consultation est fixée plusieurs semaines à l'avance, toute annulation de séance par le Client est possible à condition que celui-ci notifie cette annulation par mail à contact@ibosteo.fr dans un délai minimum de **24h** avant la date fixée.

Toute annulation de séance par le Client **le jour même** pourra entraîner la facturation de frais de déplacement.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

8.1 Responsabilités et Obligations de l'Ostéopathe

EURL Imogen Barden, n'est pas un cabinet vétérinaire et ses activités s'inscrivent dans le respect du décret 2017-572 du 19 Avril 2017 et des articles R 243-6 du code rural à R 243-11 du même code.

Selon l'article R 243-6 du code Rural, on entend par Ostéopathie Animale « *Les manipulations ayant pour seul but de prévenir ou de traiter des troubles fonctionnels du corps de l'animal, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique, médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques* ».

Ainsi, **EURL Imogen Barden**, atteste :

- De sa capacité à évaluer une situation clinique, à établir un diagnostic ostéopathique et à déterminer et mettre en œuvre les manipulations ostéopathiques adaptées ;
- De sa capacité à identifier les cas nécessitant une prise en charge par un vétérinaire et excluant toute manipulation pouvant aggraver l'état de l'animal ou porter préjudice au diagnostic, notamment d'une maladie ;
- Détenir les connaissances biologiques, anatomiques et physiologiques concernant les animaux traités et les méthodes d'élevage des animaux, ainsi que les connaissances théoriques sur les maladies des animaux.
- Détenir une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité d'Ostéopathie Animale.

EURL IMOGEN BARDEN, respecte les règles de déontologie suivantes :

- Avoir l'information scientifique nécessaire à son exercice professionnel, en tenir compte dans l'accomplissement de ses missions, entretenir et perfectionner ses connaissances ;
- Vous orienter vers un vétérinaire :
 - Lorsque les symptômes ou les lésions de l'animal nécessitent un diagnostic ou un traitement médical ;
 - Lorsqu'il est constaté une persistance ou une aggravation de symptômes ou de lésions ;
 - Si les troubles présentés excèdent le champ des actes qui peuvent être accomplis ;
 - En cas de douleur prolongée durant les manipulations ou de douleur consécutive à ces dernières.
- N'entretenir ni ne poursuivre des soins dans des domaines qui ne relèvent pas de l'ostéopathie animale ou dépassent les moyens dont je dispose ;
- Ne pas provoquer délibérément la mort d'un animal ;
- Fournir au détenteur ou au propriétaire de l'animal **une information loyale, claire et appropriée sur son état, et veillent à sa compréhension**. Le consentement du détenteur ou du propriétaire de l'animal examiné ou soigné est recherché dans tous les cas ;

- Conseiller et informer le détenteur ou le propriétaire de l'animal sur des produits ou procédés de façon loyale, scientifiquement étayée et ne pas induire le public en erreur, ni abuser de sa confiance, ni exploiter sa crédulité, son manque d'expérience ou de connaissances ;
- Assurer le respect de conditions d'hygiène adaptée lorsque **EURL IMOGEN BARDEN** est appelée à réaliser des actes d'ostéopathie animal chez le détenteur ou le propriétaire de l'animal.
- **Dans le cadre de son obligation de moyens, EURL IMOGEN BARDEN s'engage à mettre en œuvre tous les moyens indispensables et nécessaires pour que la ou les séances soient réalisées conformément aux informations préalablement transmises sur l'état de santé de l'Animal.**
- L'Ostéopathe délivre des recommandations **que le Client est libre de suivre ou non.**
- L'Ostéopathe s'engage à réaliser les séances dans les délais indiqués :
 - Sauf si les parties en conviennent autrement par écrit ;
 - Sauf cas de force majeure (article 1218 du code civil) ;
 - Sauf cas fortuit (circonstance indépendante de la volonté des parties qui suspend l'exécution de la prestation/commande).

8.2 Responsabilités et Obligations du Client

Le Client reconnaît être informé de ses obligations et responsabilités et :

- S'engage à détenir un animal identifié, juridiquement en règle avec la législation du pays qu'il habite.
- S'engage à être détenteur d'une responsabilité civile mentionnant la couverture de l'Animal concerné par la séance d'ostéopathie (Par exemple, en cas de morsure ou blessure engendrée par l'animal sur l'Ostéopathe ou tout autre individu).
- S'engage lors de ou des séance(s) à garder le contrôle de son animal. Le client est responsable de la bonne tenue de son animal.
- S'engage à informer, avant la séance, l'ostéopathe d'un changement de l'état de santé ou de comportement de l'animal.
- A l'obligation de mettre en œuvre toutes les conditions adéquates pour que la consultation se déroule dans des conditions de sécurité optimales :
 - Présenter un animal apte à être manipulé ;
 - Présenté un animal qui n'est pas ... **(ex : malade, agressif,...)**

Si lors de la consultation, ces conditions ne sont pas réunies et/ou que les conditions de sécurité ne sont pas optimales pour l'Ostéopathe, pour le Client, pour l'Animal ou toute autre personne présente, la consultation ne pourra avoir lieu et devra être suspendue/interrompue et reportée.

**Dans le cas d'une consultation irréalisable, seul les frais de déplacement seront facturés.
Pour une séance interrompue, la séance entière sera due.**

EURL IMOGEN BARDEN vous redirigera vers un vétérinaire si l'animal n'est pas apte à l'exécution de la séance d'Ostéopathie Animale.

Une nouvelle séance pourra être fixée dès que l'animal aura été consulté par un vétérinaire compétent.

ARTICLE 9. RECLAMATION ET MEDIATION

En cas de litige relatif entre les Parties, le Client devra s'adresser **en priorité** à **EURL Imogen Barden**, et notifier sa réclamation par écrit (avec le n° de la commande/facture) par email ou par voie postale à l'adresse contact@ibosteo.fr

Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée ou en l'absence de réponse dans un délai de 30 jours, le Client peut soumettre le différend à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Conformément aux dispositions des articles L. 611-1 à L. 616-3 du Code de la consommation, le Client est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dont les coordonnées figurent ci-après :

NOM DU MEDIATEUR – ADRESSE

Le Client pourra adresser sa réclamation soit :

Par voie postale : [Adresse](#)

En ligne : [Adresse / lien du site](#)

En outre et à titre informatif, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

ARTICLE 10. ARCHIVAGE

L'archivage des données relatives aux commandes/devis et factures sera effectué sur un support fiable et durable (fichier PDF) de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément aux dispositions de l'article 1360 du code civil. Ces informations pourront être produites à titre de preuve de l'existence d'un contrat entre les parties.

L'archivage des données précitées sera limité en termes de durée aux obligations légales, comptables et fiscales auxquelles est soumis **EURL IMOGEN BARDEN**.

ARTICLE 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque, le nom de domaine, les textes, produits, vidéos ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de **EURL IMOGEN BARDEN**. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV/S. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque

motif que ce soit est strictement interdite.

ARTICLE 12. PROTECTION ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Pour les besoins de son activité, **EURL Imogen Barden**, devra solliciter certaines données personnelles auprès de ses prospects/clients.

Les données personnelles du Client seront collectées et traitées dans le respect de la vie privée conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Européen sur la protection des données personnelles 2016/679/UE du 27 avril 2016 (« RGPD »).

La politique de confidentialité des données personnelles est annexée aux présentes CGV/S et est accessible directement sur le Site à la rubrique «*Politique de confidentialité et gestion des cookies*».

Le Client devra en prendre connaissance et l'accepter sans-réserves via une case à cocher sur le document de validation du rendez-vous.

La politique de confidentialité a pour but d'informer les utilisateurs :

- Sur la manière dont sont collectées leurs données personnelles et la durée de conservation.
- Sur les droits dont ils disposent concernant ces données ;
- Sur la personne responsable du traitement des données à caractère personnel collectées et traitées ;
- Sur les destinataires de ces données personnelles ;

Pour rappel, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et d'opposition concernant ses données personnelles.

Pour exercer ces droits, le Client peut adresser un email à contact@ibosteo.fr.

Les Clients peuvent également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (en France, la CNIL).

ARTICLE 13. DROIT APPLICABLE ET INDEPENDANCE DES CLAUSES

Si l'une des clauses du présent contrat est annulée, cette nullité n'entraînera pas la nullité des autres clauses qui demeurent en vigueur entre les parties. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir auprès de l'autre Partie d'un manquement à l'une des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

À défaut de résolution amiable d'un litige, seuls les tribunaux français seront compétents pour en connaître, conformément aux règles de compétences territoriales en vigueur (article 46 du code de procédure civile). Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions est soumis au droit français